

Azubi-Bacpro
Procédure pour demande d'aide financière pour la
Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

Dispositif spécifique OFAJ – bourse pour les élèves Azubi-bacpro		Bourse complémentaire de la Région si l'aide de l'OFAJ ne suffit pas
Quand faire la demande ?	Au moins un mois avant chaque période de formation professionnelle	
Où faire la demande ? A qui l'envoyer ?	Se connecter à la plateforme de demande de subvention Electra et créer un dossier. Dans les types de bourse, sélectionner "Bourse en filière Azubi-Bacpro". Contact : Juline Monnier T.06 11 57 56 75 transfrontalier@ofaj.org	En ligne à l'adresse suivante https://www.grandest.fr/vos-aides-regionales/soutien-regional-mobilites-lyceens/ Vous devez vous constituer un compte et remplir le formulaire Contact : Sylvie Truffet T. 03 26 70 74 69 / sylvie.truffet@grandest.fr
Quand et comment reçoit-on la notification ? Nombre de commissions pour décider des attributions	Pour les PFMP, l'accusé de réception est envoyé par mail, un courrier est adressé au chef d'établissement pour l'attribution officielle.	Un accord de principe est envoyé par courrier à l'établissement après le dépôt en ligne de la demande si celle-ci est recevable. Envoi de la notification par courrier une fois la subvention votée lors de l'une des 4 à 5 commissions prévues chaque année
Montant bourse	Plafond de 150€/semaine si non logé Plafond de 75€/semaine si logé sur place ou si l'élève fait des allers-retours quotidiens	Aide comprenant l'aide pour le logement et les frais de transport à hauteur des dépenses engagées : <ul style="list-style-type: none"> • 150€/semaine si non logé • Plafond de 75€/semaine si logé et nourri
Durée minimale et maximale de la période	Adaptation selon les exigences de la formation. Le stage peut être effectué de manière continue ou discontinuée	3 semaines minimum / 8 semaines maximum
Justificatifs à fournir	Au moment de la demande : <ul style="list-style-type: none"> - RIB de chaque bénéficiaire Après la réalisation de la PFMP : <ul style="list-style-type: none"> - attestation de stage de chaque bénéficiaire, avec la durée et le lieu du stage, datée et signée par l'entreprise (+ cachet) Les établissements ont un mois pour envoyer les justificatifs	Certificat attestant de la présence des élèves en stage de date à date, état des dépenses réelles avec justificatifs, RIB de l'établissement Dans un délai de 3 mois après la fin de la PFMP
Délai pour recevoir l'aide	Aide financière envoyée à l'établissement ou aux familles par virement une fois le décompte réalisé et les justificatifs réceptionnés sur la plateforme Electra .	Aide financière envoyée à l'établissement par virement une fois le certificat réceptionné et après le vote de la subvention lors d'une commission permanente